

## PASS LOISIRS SPOT 50

LANCEMENT DE LA SAISON 2019-2020 :  
NOUVEAU FORMAT ET UN PRIX RÉDUIT !

**SPOT 50**

**LES BONS PLANS**

**DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE POUR LES 11-15 ANS**

LA CARTE SPOT50  
**5€**  
2019-2020  
pour 100€ d'avantages

LOISIRS  
SPORT  
CINÉ  
CULTURE  
TRANSPORT

**LA MANCHE**  
LE DÉPARTEMENT

t-jeune.manche.fr

manche.fr

### CONTACTS PRESSE

**Nicolas Bourdet**  
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdet@manche.fr

**Héloïse Caillard**  
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61  
heloise.caillard@manche.fr

**Alexandra de Saint Jores**  
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96  
alexandra.desaintjores@manche.fr

# CARTE DE RÉDUCTIONS SPOT 50

## LE PASS LOISIRS POUR LES 11-15 ANS

Lancé par le conseil départemental de la Manche en 2011, Spot 50 est désormais un incontournable de la rentrée, avec un nombre d'inscrits de 8 754 jeunes pour la saison 2018-2019. Le conseil départemental lance officiellement lundi 17 juin les inscriptions pour la saison 2019-2020 avec la mise en ligne de l'interface pour commander la carte. Focus sur les nouveautés.

### SPOT 50 : C'EST QUOI ?

En septembre 2011, le Département de la Manche lançait le dispositif « Spot 50 », destiné à l'ensemble des jeunes Manchois de 11 à 15 ans – qu'ils soient collégiens, scolarisés dans un autre type d'établissement scolaire, tel que les maisons familiales rurales, ou accueillis au sein d'instituts médico-éducatifs – et leur famille.

Soucieux de contribuer au développement d'une offre sportive, culturelle et de loisirs de qualité pour ce jeune public sur tout le territoire, les élus du conseil départemental ont renouvelé l'opération « Spot 50 » pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, confortés par son succès auprès des familles et des partenaires.

Après huit années d'existence, le bilan de Spot 50 est positif. **Le nombre d'inscrits 2018-2019 atteint près de 9 000 bénéficiaires et plus de 800 partenaires se sont emparés de ce dispositif aux multiples avantages pour les 11-15 ans et leurs familles.**

Grâce à Spot 50, le conseil départemental a répondu à un réel besoin exprimé par les familles. L'objectif d'un tel dispositif est bien de permettre à tous les jeunes manchois de 11-15 ans une plus grande accessibilité aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

### SPOT 50 : LES NOUVEAUTÉS 2019

- **Un prix réduit :** le conseil départemental a voté la baisse du coût de Spot 50. La carte passe de 15 € à 5€, soit 10 € de baisse afin de permettre au plus grand nombre de

jeunes manchois et leurs familles d'en bénéficier.

- **Un nouveau format :** fini le chéquier, bonjour la carte ! Gain de place, plus pratique, Spot 50 se modernise !

### SPOT 50 : QUELQUES CHIFFRES

Pour l'année scolaire 2018-2019, Spot 50 c'est :

- **8 754** dossiers d'inscription
- **88,9 %** d'inscriptions payées en ligne
- Plus de **800** partenaires conventionnés
- **45 135** chèques utilisés au 10 juin 2019 pour lesquels le conseil départemental de la Manche a procédé au remboursement.
- Bénéficiaires garçons / filles : **4 410** garçons ; **4 344** filles
- **5 981** jeunes bénéficiaires scolarisés en collèges publics ; **2 225** jeunes bénéficiaires scolarisés en collèges privés. **548** jeunes bénéficiaires scolarisés dans divers établissements tels que lycées agricoles, MFR, IME
- **1 147** jeunes prétendants aux bourses départementales qui ont pu dans ce cadre bénéficier d'un avantage supplémentaire de 5 euros.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

### JEUNES ET ADULTES ACCOMPAGNANTS

Le pass est à destination des jeunes Manchois et à un accompagnant adulte :

- **Les collégiens et les jeunes Manchois** de 11 à 15 ans scolarisés en maison familiale rurale, instituts médico-éducatifs, etc.
- **Accompagnateur adulte** : originalité du dispositif mis en place par le Département, ils permettent une découverte partagée entre le jeune et un adulte de son entourage (parent, grand-parent, etc.), favorisant le lien familial et intergénérationnel.

Cela concerne 25 000 jeunes et leur entourage. En 2018-2019, 8 754 jeunes ont souscrit afin d'obtenir leur pass. Celui-ci d'une valeur de 100 euros s'adresse individuellement à tous les jeunes manchois âgés entre 11 et 15 ans. Ce montant est évidemment multiplié en fonction du nombre de jeunes par famille.

## COMMENT SOUSCRIRE ? SUR LE SITE T-JEUNE.MANCHE.FR

- Par inscription en ligne sur le site [t-jeune.manche.fr](http://t-jeune.manche.fr), avec paiement par carte bancaire (solution la plus rapide : l'inscription ne prend que quelques minutes), ou par chèque bancaire après téléchargement du formulaire d'inscription à transmettre par voie postale au Conseil Départemental de la Manche, SPOT50, 50050 SAINT-LÔ cedex.
- La carte SPOT50 est envoyé au domicile du jeune.

## COMMENT L'UTILISER ?

**La réduction est immédiate** : avant de se rendre chez un partenaire, les bénéficiaires peuvent se rendre sur leur espace pour consulter le solde disponible sur leur carte. La carte sera à présenter au partenaire (affilié au dispositif) qui appliquera la réduction du

montant indiqué par le bénéficiaire sur la ou les thématiques pour lesquelles sont conventionnées le partenaire en précisant un mot de passe. Si le montant de l'avantage est supérieur au prix du billet, ticket ou adhésion, le partenaire ne rendra pas la monnaie. Pour les avantages Transports Manéo, un justificatif sera à imprimer et à présenter au chauffeur de bus.

**Un réseau de partenaires** : Le réseau de partenaires manchois est constitué de structures publiques ou privées implantées dans la Manche. A ce jour, plus de 800 partenaires sont adhérents. Le site [t-jeune.manche.fr](http://t-jeune.manche.fr) permet de consulter la liste des membres de ce réseau qui s'enrichit au fil du temps.



## PARTENAIRES SOLLICITÉS POUR ADHÉRER AU DISPOSITIF

À ce jour, le conseil départemental comptabilise plus de 900 partenaires Spot 50. Voici la liste des partenaires potentiels classés par catégories :

- **Pratique sportive** (15 €) : les clubs de sports et associations sportives de type UNSS/UGSEL ou amicales (exemple de discipline : basket, badminton, cyclisme, tennis, tennis de table, gymnastique, canoë-kayak, karaté, foot, judo, rugby, natation, athlétisme, voile, équitation, etc.)
- **Pratique artistique** (15 €) : les écoles de musique, de danse, de théâtre, de cirque et les associations culturelles ou amicales.
- **Loisirs** (18 €) : les centres nautiques et aquatiques, les associations culturelles, les structures d'accueil collectif de

mineurs, les MJC, les bowlings, les activités d'accro-branche, les zoos, les activités de voile, d'équitation, les patinoires, etc.

- **Festivals / spectacles** (14 €) : les théâtres, les organisateurs de festivals.
- **Manifestations sportives** (12 €) : les partenaires sont les organisateurs de manifestations sportives récurrentes ou ponctuelles.
- **Cinéma** (12 €) : à valoir sur les cinémas du département potentiellement partenaires.
- **Musées** (2,50 €) : à valoir sur une vingtaine de partenaires potentiels, notamment les musées (sites et lieux d'exposition).
- **Transports Manéo express et proximité** (5 vouchers de 2,30 € soit 11,50 €) : équivalent de 5 tickets gratuits à valoir sur les lignes Manéo Express et Proximité.
- **Sites et Musées du conseil départemental** 6 entrées utilisables dans 10 sites et musées d'ordinaire payants.

Activités concernées par le pass	Réduction totale	Conditions d'utilisation
Pratique sportive (licence sportive / adhésion à un club sportif)	15,00 €	(valable pour un jeune de 11 à 15 ans)
Pratique artistique (adhésion à une école de musique, d'arts plastiques...)	15,00 €	(valable pour un jeune de 11 à 15 ans)
Activités de loisirs (piscine, patinoire, bowling, zoo...)	18,00 €	(Valable pour un jeune de 11-15 ans et un accompagnateur ou 11-15 ans)
Festivals / spectacles	14,00 €	(Valable pour un jeune de 11-15 ans et un accompagnateur ou 11-15 ans)
Cinéma	12,00 €	(Valable pour un jeune de 11-15 ans et un accompagnateur ou 11-15 ans)
Manifestations sportives	12,00 €	(Valable pour un jeune de 11-15 ans et un accompagnateur ou 11-15 ans)
Musées (autres que départementaux)	2,50 €	(Valable pour un jeune de 11-15 ans et un accompagnateur ou 11-15 ans)
Billets de bus Manéo	11,50 €	(5 vouchers valables pour un jeune de 11 à 15 ans). Chaque voucher sera à imprimer avant de monter dans le bus.
<b>Bonus : 6 entrées aux sites et musées départementaux</b> (l'accès à l'île de Tatihou par bateau n'étant pas inclus dans cette offre)		(3 entrées 11-15 ans / 3 entrées accompagnateur ou 11-15 ans)
<b>Valeur totale des avantages offerts par spot50</b>	<b>100,00 €</b>	

Informations pratiques

Conseil départemental de la Manche – 50 050 Saint-Lô Cedex

Tél : 02 33 055 550

Courriel : [spot50@manche.fr](mailto:spot50@manche.fr)

Renseignements sur le site : [t-jeune.manche.fr](http://t-jeune.manche.fr)